

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2021-2026 n° 35

DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ETUDE POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CONTENEURS POUR LA RECOLTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF

Rapport de la Commission nommée à cet effet

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission composée de :

	12.10.2023	7.11.2023
Mme Maud Carrard Gay	X	X
M. Paul Celeschi	X	X
M. Michel Cuendet	X	X
Mme Laurence Gritli	X	X
M. Christian Hay (rapporteur)	X	X
Mme. Carola Massatsch	X	X
M. Laurent Schatzmann (président)	X	X

a examiné le présent préavis lors d'une séance tenue le 12 octobre 2023 en présence de Mme Margareth Ruchti Reis, Municipale ; elle s'est réunie une seconde fois le 7 novembre 2023. La Commission remercie Mme Margareth Ruchti Reis pour les explications fournies le 12 octobre 2023 et par écrit.

Introduction

Le préavis porte sur un crédit d'étude, qui fait notamment suite à des démarches privées et municipales, ces dernières datant de 2016/2018 (les dossiers mis alors à l'enquête sont entretemps caduques). L'avant-projet établi par la société CSC date quant à lui de 2014, et mérite toute notre attention.

La Municipalité prévoit la mise en place de déchetteries décentralisées de sorte à faciliter les accès aux usagers et les encourager ainsi à bien (mieux) trier leurs déchets sans devoir aller nécessairement à la déchetterie. De plus le système de collecte remplacera à terme le ramassage des sacs blancs par une levée des conteneurs avec des véhicules adaptés, sans majoration de coût. Ce projet est très en phase avec l'avant-projet de 2014. Le préavis demande un crédit d'étude pour que la Municipalité dispose de directions pour la mise en place progressive des déchetteries décentralisées, au fur et à mesure que des travaux seront réalisés (rénovations de routes, nouveaux bâtiments, etc.)

Discussion du projet

La Commission s'est interrogée sur la typologie du tri sélectif dans les déchetteries décentralisées faisant l'objet de l'étude.

Si la collecte de papiers ne pose pas de problème évident, tel n'est pas le cas pour les types de déchets suivants :

- Carton : risque que les utilisateurs ne réduisent pas la taille des cartons pour entrer dans les containers, et déposent des (grands) cartons à côté.
- Verre : générateur de bruit, comment gérer les conteneurs dans des secteurs à l'habitat dense ?
- Déchets verts (à distinguer des déchets méthanisables) : nous ne connaissons pas la demande, et la solution actuelle de ramassage en porte-à-porte devrait persister
- Déchets méthanisables : générateurs d'odeurs, les conteneurs ne sont pas appropriés aux zones urbaines même s'ils sont relevés fréquemment
- Sacs taxés : l'exemple de la rue du Nord permet de constater que ces sacs sont nauséabonds dans les atmosphères chaudes.

En se basant sur l'avant-projet de 2014, la Commission constate que l'étude demandée par la Municipalité porte une attention particulière aux distances à parcourir pour accéder aux déchetteries décentralisées, de sorte à offrir à la population un confort optimal.

La Commission considère que les points de collecte (déchetteries) décentralisés répondent à des besoins déjà identifiés notamment en 2014. Cependant elle considère que les déchets verts et méthanisables doivent être inclus dans les points de collecte ; en effet, si les déchets verts/méthanisables ne sont pas récoltés dans les déchetteries décentralisées, ces déchets se trouveront dans les sacs blancs (taxés) : dans les deux cas les odeurs seront importantes notamment par temps chaud. Séparer les déchets verts/méthanisables permet d'organiser des collectes ciblées et plus fréquentes.

Avantages de l'étude projetée

La Municipalité souhaite pouvoir intégrer les emplacements de déchetterie décentralisées recommandés par l'étude dans les travaux à venir, comme les rénovations de routes, changements de canalisations, etc, ainsi que lors de demandes de permis de construire.

L'objectif est de disposer d'un plan d'ensemble au lieu d'agir au coup-par-coup.

Ce plan d'ensemble serait utile durant plusieurs années.

Inconvénients de l'étude projetée

La Commission constate que des études ont déjà été commanditées -la dernière en 2014- et que ces études n'ont pas été utilisées par les Municipalités successives. Ceci est un réel gaspillage des deniers des contribuables.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur l'opportunité d'engager le budget demandé, avec le risque que l'étude ne finisse dans une hibernation de dix ans, comme la précédente. Ces commissaires souhaitent que la Municipalité fasse appel aux ressources internes de la Commune pour une mise à jour.

Par ailleurs, le budget demandé comporte un important poste pour les frais de géomètres, annonces et frais cantonaux : les commissaires ont pris note que la Municipalité entend utiliser l'étude au fur et à mesure de travaux routiers ou de nouveaux immeubles, ce qui pourrait s'étendre sur de nombreuses années. Dès lors les frais de mise à l'enquête devraient être échelonnés, et ne pas figurer dans le crédit d'étude demandé.

L'étude projetée remplit-elle les attentes ?

La mise en place de déchetteries décentralisées, avec en particulier des points de ramassage pour les déchets verts/méthanisables en sus du papier et du verre, répond indiscutablement à un besoin à Rolle. En effet les déchets triés actuellement collectés de façon centralisée (déchetterie) et décentralisée (points de collecte au Casino, Cabinet Bleu, Gare, etc.) se répartissent comme suit (chiffres 2022) :

Nature	Points de collecte	Déchetterie
Verre	141 T	207 T
Papier	86 T	164 T

Les déchets verts/méthanisables se retrouvent sans doute fréquemment dans les sacs blancs, taxés -ce qui explique par exemple les odeurs autour des conteneurs de la Rue du Nord. Selon le rapport de gestion 2022, le poids de déchets en sacs taxés par habitant est de 130 kg ; la part des déchets verts/méthanisables dans ce poids est inconnu mais certainement significative.

La marge d'amélioration pour verre et papier est difficile à estimer sans information supplémentaire, comme par exemple le profil des utilisateurs de la déchetterie (restaurant, entreprises, ou particuliers ?).

La Commission considère que la séparation des déchets verts/méthanisables serait un progrès important à la fois en termes d'écologie et de confort offert aux habitants de la Commune.

Il n'est point besoin d'une nouvelle étude pour confirmer les considérations qui précèdent.

Discussion du préavis

Compte tenu du fait que la Municipalité doit pouvoir disposer d'un instrument qui oblige les nouvelles constructions (et plans de quartier) de prévoir des centres de collecte (déchetteries décentralisées, y compris pour les déchets verts/méthanisables), la Commission considère que la Commune de Rolle devrait se doter d'un règlement qui explicite les obligations pour les plans de quartier et constructions. Cette solution paraît pragmatique et efficace à la majorité de la Commission.

Au vu des considérations qui précèdent la Commission nommée à cet effet recommande à la majorité des membres (4 oui, 3 non), de refuser le préavis municipal N° 35.

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande, à la majorité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

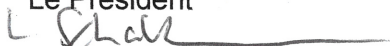
- vu le préavis municipal 2021-2026 / N° 35 du 21 août 2023,
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Refuse les conclusions du préavis 2021/2026 / N° 35 du 21 août 2023.

Au nom de la Commission :

Rolle, le 24 novembre 2023

Le Président

Laurent Schatzmann


Le rapporteur
Christian Hay